

Les En Corps Jeunes du 93

	Compétition d'animation (Règle d'un seul départ)				
Catégories d'âge	MAITRES âgés de 25 ans et +				
Organisation	CD93		25 mètres		Manuel
Vendredi 05 avril 2013	Le Bourget		OP : 19h00		PC : 19h45
Date limite des Engagements	Mercredi 03 avril 2013	Commission de natation	Jeudi 4 avril 2013	Date limite des forfaits	Mercredi 03 avril 2013

Préambule :

Cette compétition est prise en compte dans le calcul des points du « circuit 93 ».

Modalités d'engagement :

Le nombre d'engagements par nageur est limité à 2 épreuves individuelles + le relais.

La commission de natation du CD93 se réserve le droit de limiter le nombre de séries afin de respecter le programme. Dans ce cas, la sélection sera faite en fonction de l'ordre d'arrivée des engagements.

Règlement sportif :

La compétition est ouverte à tous les nageurs licenciés à la Fédération Française de Natation.

Elle se déroule en bassin de 25 mètres - 5 couloirs - avec chronométrage manuel et conforme aux règlements FFN et FINA avec un seul départ autorisé.

Les règlements concernant les départs, les virages et les nages seront appliqués strictement.

Les séries sont nagées en fonction des temps d'engagement, toutes catégories confondues.

Programme :

Vendredi 05 avril 2013	
	OP & Echauffement : 19h00 Evacuation du bassin : 19h40 Début des épreuves : 19h45
1	50 PAP Dames & Messieurs
2	50 BRASSE Dames & Messieurs
3	50 DOS Dames & Messieurs
4	50 NL Dames & Messieurs
5	100*4N Dames & Messieurs
6	Relais spécial

Classement :

Le classement pour les épreuves individuelles se fait par catégorie.

Récompenses :

Les récompenses seront attribuées par épreuve et par catégorie.

Restauration :

Un buffet campagnard clôturera cette rencontre. Participation au repas : **16€ par personne**.

Pour des raisons de sécurité, ce buffet sera limité à 100 personnes et la réservation se fera dans l'ordre d'arrivée des engagements au CD93.

Au delà de la date limite des engagements, aucun repas ne sera accepté.

Au-delà de la date de la commission de natation, aucun remboursement de repas ne sera effectué.